

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ**

SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

<p><b>DATE DE CONVOCATION :</b></p> <p>14/12/2023</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE :</b></p> <p>26/12/2023</p>
<p><b>NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :</b></p> <p>- Inscrits : 62  - Présents : 34  - Pouvoirs : 7  - Votants : 41  - Pour : 41  - Contre : 0  - Abstention : 0</p>
<p><b><u>OBJET :</u></b></p> <p><b>Concessionnaire ENEDIS  Protocole Transactionnel</b></p>

L’an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 décembre à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

ETAIENT PRÉSENTS : 34 délégués dont 7 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : 28 délégués.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la FDE et ENEDIS souhaitent mettre un terme définitif aux désaccords apparus entre les parties sur le calcul de la redevance R2, dans le cadre du contrat de concession suite à une différence d’interprétation.

Le protocole transactionnel concerne :

Le montant des parts R2 dues au titre des années 2017 à 2020 (ancien contrat de concession signé le 17/02/1995).

Le montant des parts R2 à verser au titre des années 2021 et suivantes (nouveau contrat de concession signé le 26/06/2020).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve les termes du protocole transactionnel présenté ;
- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

